



Suivi des précédentes séances du CT-EP

Prochain examen CT-Pro (rappel : le principe retenu pour les admissibilités est un dossier « RAEP », Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) :

La célérité du calendrier est soulignée, la DRH précise que l'arrêté a été signé récemment et que cette année 2012 est donc de ce point de vue exceptionnelle. Elle ajoute qu'il n'est pas prévu de stage de préparation, le document à produire par les candidats étant « relativement court » et « très technique ». CGT objecte que des formations existent pourtant au ministère. La DRH s'engage à produire un Guide Technique sur le sujet.

Le critère des 2 années dans l'échelon TS1-5 pour pouvoir participer à l'examen y sera précisé.

Dans l'attente, les agents s'interrogeant sur ce critère doivent s'adresser au « gestionnaire RH » de leur service.

Reclassement des TSM dans le nouveau corps :

Le p-dg demande à la DRH de produire une note à destination des concernés (pour mise en ligne sur intranet) sur le lien entre leur reclassement indiciaire et leur paye en euros. Ceux qui s'interrogeront **encore** après avoir lu cette note devront s'adresser au « gestionnaire RH » de leur service.

Pérennité des stations de Kerguelen et Terre-Adélie au-delà de 2015 (question Solidaires) :

Le p-dg précise que la question de cette pérennité pourra être ouverte, avec la nécessité de trouver des économies. Il ne confirme aucune « deadline ». Aucune décision n'est prise mais les enjeux et incidences économiques sont effectivement « regardés ».

A l'instar de Tromelin, la fin du radiosondage est envisagée. Il faut en instruire les conséquences.

Postes proposés aux ITM en sortie d'ENM :

Pour l'année 2013, après consultation de la direction de l'école, un processus d'optimisation du rapport entre besoins de l'Etablissement et souhaits des élèves pourrait être envisagé. En 2012, cela s'est fait par ordre de classement, une expérimentation du système d'optimisation « à blanc » a été réalisée et aurait donné des résultats différents.

Contractuels :

Concernant l'Outre-Mer, notamment Mayotte, pas d'avancée notable. Pour ceux **qui sont** considérés comme éligibles, les courriers partent vers les agents concernés. **Les corps A+ (IPEF et administrateurs civils) ne sont pas ouverts aux contractuels par la loi de déprécarisation.** Les statuts TSM et ITM devront être modifiés pour l'organisation d'accueil de ces contractuels

La DRH est toujours en attente d'une circulaire de la Fonction Publique sur le sujet.

Un point est fait sur le budget :

Sur l'exercice 2012 :

Un « surgel » de 1,5 millions d'€ a été demandé. Il portera à la fois sur investissement et fonctionnement. Le montant des redevances pourrait lui aussi être abaissé (de 1,7 millions d'€).

La réserve budgétaire qui reste au bénéfice de Météo-France pourrait en revanche être « dégelé » : Météo-France sait exactement à quoi l'utiliser (pour payer une partie de l'avance du **futur** calculateur). Les objectifs de recettes commerciales devraient être tenus.

Côté dépenses, sur le cas particulier des « missions », les efforts budgétaires sont construits sur une

baisse de 1% par rapport à 2011. Certains services semblent avoir des difficultés à respecter cet objectif **avec une hausse moyenne de 8 %**.

Sur l'exercice 2013 :

Il n'y a pas d'information stable sur le sujet, notamment sur les emplois, poste pour lequel les positions des tutelles vis à vis de Météo-France pourraient être décoiffantes, **une décroissance des emplois de 2,5 % conduirait à ne plus recruter**.

La CGT estime que la sécurité des agents est parfois mise en cause (ex. de missions effectuées seul) en conséquence de restrictions budgétaires. En outre, la CGT relève que les consignes vers les agents sont hétérogènes selon les directions et que le devoir d'exemplarité n'est pas toujours respecté.

Elle pose par ailleurs la question de la stratégie en matière d'externalisation. Deux domaines sont évoqués par le p-dg : le gel du recrutement des Ouvriers d'Etat **qui** entraîne des besoins dans certaines activités « support », et par ailleurs, en terme de technologie de l'information et notamment de transmission des données, des expérimentations pourraient être menées. Toutefois, il précise que les activités qui doivent être menées en interne de manière incontournable seront prises en charge sur le budget de fonctionnement, et si dépassement il y a, explications seront données aux tutelles.

Un point est fait sur la réorganisation (de la prévision):

Une synthèse est présentée par DP/D :

En CMIR, DP/D souligne qu'il n'y a pas de surcharge de travail avérée sur le poste CPR. Les PAR sont réactifs. En CMT, le dialogue entre prévisionnistes Conseil et CPR se déroule correctement.

L'outil Sympo offre des fonctionnalités intéressantes, selon les remontées de terrain. Une meilleure homogénéité de la base est constatée.

Côté difficultés, la production finalisée a fait l'objet de trois séries d'amélioration. VISUBDE doit encore être revue. Des efforts sont attendus sur AGATE (avec une V3 d'ici la fin de l'année).

Une action sur Sympo2 est prévue en 2 temps, avec notamment l'optimisation du CDPh.

La CGT dénonce l'évolution en cours.

Le p-dg répond que la direction de l'Etablissement cherche à « forger quelque chose de porteur » pour les années qui viennent. La stratégie suivie s'appuie d'ailleurs sur un consensus au niveau des organismes européens.

Solidaires indique que de nombreux problèmes ne semblent pas pris en compte. L'actualisation des bases de données par les PAR est parfois impossible avant midi... Les prévisionnistes ne savent pas à quoi va ressembler la production finale.

DP précise que « tout n'est pas automatisé », ce qui peut engendrer des interrogations. Par ailleurs, il reconnaît que certains dépassements de seuil ne sont pas automatiquement corrélés à la prévision d'orages. La « bruine » a été volontairement un élément météorologique mise de côté **faute de capacité de développement**.

La CGT insiste sur la frustration des **prévisionnistes** Conseil, sur les difficultés d'appropriation de leur métier par les PAR. Le vrai test aura lieu cette fin de semaine avec du mauvais temps généralisé.

FO rappelle que les personnels ne peuvent pas accompagner une réorganisation qui leur paraît malfondée, malgré leur bonne volonté. Solidaires insiste sur la démotivation des agents.

DP estime que les **progrès** faits sont encourageants (notamment la cohérence de la base Sympo).

Le p-dg prend acte des difficultés rencontrées par les agents, qui s'expliquent par la situation de changement en cours et la nécessité d'adaptations. Il précise : « *on y est : oui, il y a un certain nombre de problèmes, mais il y a un moment où, et cela se forge et ne se décrète pas, il faudra que l'on construise... et que l'on aille de l'avant.* ». Il regrette qu'au-delà des désaccords de fond, l'on rencontre des difficultés à travailler, entre direction et organisations représentant les personnels, pour analyser et corriger des dysfonctionnements globaux qui seraient avérés. Il ajoute que l'équipe projet ne manque pas de moyens (nous comprenons que tout moyen supplémentaire nécessaire serait accordé). Par ailleurs, il souligne que dans le cadre de ce système assez complexe, toute modification doit être testée avant d'être intégrée. Aussi, une V2 doit être mise en oeuvre de manière précautionneuse, c'est la raison pour laquelle sa mise en oeuvre se fait - peut-être - attendre (premier semestre 2013).

Solidaires prend en exemple le cas de « Prévi-Mar » pour souligner que les préconisations des groupes de travail (mis en place en 2007) sur l'organisation de la la prévision n'ont pas été considérées. En ce qui concerne les PAR, l'impression est d'une perte de savoir, d'un manque de réactualisation possible, d'un problème de communication entre PAR. Un nouveau projet devrait être mis en place.

DP est tout à fait preneur de retour d'usagers ; le tableau dressé lui paraît trop noir. Les hiatus qui restent en base pourraient être objectivés mais la situation ne paraît nullement aussi « catastrophique » (mot employé par Solidaires). Un nouveau projet ne décrètera la communication entre PAR.

Le p-dg est tout à fait opposé à la mise en place d'un nouveau projet : « *ce n'est pas viable et on va s'y épuiser.* » La pratique dans les autres services européens montre que la direction ne « divague » pas lorsqu'elle met en **œuvre** cette réorganisation.

Solidaires a demandé un point précis sur la réorganisation de la prévision Marine :

Il demande de prendre en compte les remontées des agents et une action rapide.

DP répond que l'organisation est calée, en place. Elle a montré qu'elle pouvait fonctionner. Il conteste que tous les agents soient démotivés. Les outils sont améliorables. Au sujet des usagers (notamment le CROS Méditerranée), il précise que leur inquiétude semble passée, aucune remarque ne s'est fait jour jusqu'à présent.

4 postes (1 ITM, 3 TSM) sont concernés :

Certains avec des fonctions nouvelles (ex. CVS) pour les ITM mais cela semble fonctionner.

Le poste Méditerranée pour les TSM est effectivement plus chargé qu'auparavant mais une organisation ad hoc a été mise en place avec des actions prioritaires en cas de surcharge. Un outil pour les bulletins larges ne verra le jour qu'en fin d'année.

Plus largement, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place si nécessaire ; la concertation avec les agents se poursuit.

La CGT insiste sur les risques psycho-sociaux (RPS) dans l'entité concernée. DP **acquiesce** et souligne que la psychologue du travail s'implique dans ce dossier. Les agents sont écoutés, selon lui. FO juge que la prévision Marine va baisser en qualité, que les outils ne sont pas adaptés, que les conditions de travail se détériorent, qu'un choix de tâches prioritaires n'est pas une méthode satisfaisante de résolution des problèmes. Au final, les agents sont démotivés et les RPS apparaissent. Une vacation supplémentaire serait la bienvenue mais la direction doit fournir des effectifs en conséquence.

Le p-dg réaffirme la centralisation de l'organisation. Sur les postes Atlantique, Sympo2 est utilisé, mais par sur le poste Méditerranée. Il faut savoir différencier les zones. Par ailleurs, des discussions ont lieu pour aménager, organiser le travail. « *Dans la situation qui est la notre, à la fin des fins, le niveau de services que l'on doit rendre* » est fonction des moyens affectés à l'Etablissement, « *cela explique une gestion de la contrainte* » qui **entraîne** un choix de tâches prioritaires. Dans ce cadre,

la vacation supplémentaire ne peut pour l'heure être armée.

Solidaires souhaite une nouvelle répartition des tâches en utilisant des ressources à Brest.

Le p-dg est d'accord pour étudier comment les équipes à Brest, Boulogne, Le Havre pourraient venir en soutien des équipes de Toulouse. Il n'est pas question de rouvrir un service de prévision méditerranée à Aix. En traitant le cas des outils, de l'organisation et aussi la philosophie de la prévision marine, le pdg estime qu'à échéance de la fin d'année 2012 des progrès sont possibles.

Point sur la réorganisation en DIRAG

La FO lit sa déclaration sur la réorganisation des services de prévision de la DIRAG, regrettant l'absence de passage en CTSS et un vrai dialogue social, notamment sur les conditions de travail et les risques psychosociaux.

La CFDT lit sa déclaration en regrettant le flou sur l'armement des postes nécessaires en conditions météorologique difficile et l'absence de présentation complète de la restructuration en CTSS, la CFDT demande le passage du projet de réorganisation en CTSS.

Claude Duée s'exprime sur le fond de cette réorganisation: il y avait deux postes H24 en Guyane, Guadeloupe et en Martinique. Il y avait de l'observation et du radiosondage. Le radiosondage est automatisé, on conserve un poste permanent dans chaque île et en Guyane pour la prévision de proximité. En Martinique un poste de prévision synoptique va apporter un support aux prévis des 3 départements. Pendant l'épisode de début 2011 il y a eu un réel problème de passage en vigilance orange, avec un vrai dysfonctionnement, l'amélioration de la prévision est une vraie priorité. Dans les trois départements il y a un nombre conséquent de départs en retraite, ce qui va coïncider avec une évolution de la nature du travail demandé. Une division observation a été mise en place à la DIRAG. Concernant la division commerce la situation était éclatée, elle est recentrée sur un ETP correspondant au volume commercial à traiter à la DIRAG. Le sujet de la fonction logistique: le départ en retraite est non remplacé, la log sera traitée par une seule personne là où il y en avait deux. Claude Duée parle de la méthode suivie pour cette réorganisation: le premier CTSS de juin a été boycotté et le sujet a été traité au CTSS du 15 juin. Un point régulier doit être fait par la directrice. Pour le fléchage, il s'agit de trouver un mécanisme pour remettre au niveau cible prévi de proximité et prévi synoptique, sur le même site.

La CGT s'étonne des mutations contraintes annoncées au CTSS sans concertation préalable, dans un climat local parfois difficile.

Le PDG rappelle qu'il y a une direction interrégionale, que l'histoire a fait qu'elle est située en Martinique, que tout est fait avec soin pour ne léser aucun département et les mettre sur un pied d'égalité pour la prévision de proximité. On agit ici car les retours d'expérience sur la sécurité des personnes et des biens exigent de réformer. Il convient de reprendre précisément les CTSS, et de présenter en CTSS tout ce qui ne l'a pas été. Par rapport à la question des effectifs, aucune direction ne peut être exonérée d'effort, à due proportion de son effectif et des tâches à accomplir.

M.Le Lann signale que sur place la Guadeloupe ressent comme une tutelle le poste de prévision synoptique de Martinique. D'autre part avec les cendres volcaniques, l'aéronautique, et les cyclones, font qu'on ne peut comparer le volume d'activité de la Guadeloupe avec celui de la Guyane.

Le PDG signale que le VAAC concerné est responsable du suivi pour les cendres volcanique, les cartes qui font foi sont celles du VAAC. L'épisode de janvier 2011 impose d'améliorer le système d'organisation de la prévision de la DIRAG et d'avoir un appui inter-sites et une meilleure coordination des passages en vigilance. Sur les effectifs, on demande un effort en DIRAG comme partout ailleurs.

La CFDT signale que des tâches sont transférées vers la Martinique, et que les fiches de poste et les

conditions de mise en œuvre des transferts de poste gagneraient à être étudiées en CTSS. Et regrette qu'un CHSCTSS n'ait pas eu lieu avec un ordre du jour sur la Guadeloupe.

Le PDG affirme qu'une délibération formelle sur les fiches de poste n'a pas réglementairement lieu d'être en CTSS. Les CHSCTSS peuvent se tenir alternativement sur les trois sites, le point du CHSCTSS unique de la DIRAG a été décidé en 2011.

Informations de la direction sur les pistes de restructuration en cours à Toulouse:

- Pour SG/IG: la DSI, le SG et SG/IG vont discuter pour avoir une approche globale sur le système d'information et voir comment coopérer. Ces échanges sont exploratoires pour le moment, la discussion va se poursuivre et le passage en CTSS se fera quand le projet sera assez avancé.
- Pour la DCT. Il convient de voir comment avoir une DCT qui soit une «direction des moyens généraux» de l'ensemble du site de Toulouse. Cela a deux traductions concrètes: un travail DCT/DSO pour gérer un magasin unique à Toulouse, et un travail DCT-DP/AR, à effectif constant, pour assurer un service administratif commun entre DP et DCT.

Le projet de fusion des corps IT n'est pas abandonné

Le projet de fusion des corps IT, selon les informations du p-dg, sera traité au travers d'une réunion plus large organisée par la ministre de la fonction publique portant la question de la fusion des corps, en novembre. Ce serait la raison pour laquelle la ministre de l'écologie a indiqué que le projet était stoppé. La DRH précise que la ministre est favorable à tenir des assises portant sur les métiers des ingénieurs des différents corps. Météo-France y prendra part si l'Etablissement est sollicité.

Point divers

La DRH informe que réglementairement, les campagnes de vaccinations n'entrent pas dans le rôle des médecins de prévention.

Le corps des assistants bientôt dans le NES

Le corps des assistants d'administration pour les agents DGAC va rentrer dans le NES (Nouvel Espace Statutaire), puisque le Conseil d'Etat (en date du 18 septembre) a donné un avis favorable aux projets de la DGAC. La date d'effet dépendra de la date de publication des textes (fin octobre) et les conséquences - positives - sur les payes seront effectives fin du premier semestre 2013.

Un point est fait sur les bilans « excessifs »

La CFDT-Météo demande ce qui est prévu concernant les agents ayant des bilans excessivement positifs ou négatifs, bilans constatés dans les services d'exploitation.

La DRH rappelle que des actes de management doivent permettre de maîtriser les bilans, que des outils existent dans Pegase.

Une circulaire a donc été rédigée : des fonctionnalités dans Pegase existent (ex. certification des bases), des solutions sont données pour la résorption des bilans. A la relecture des directeurs, cette circulaire sera diffusée au 1er octobre. Certaines solutions sont possibles sous réserve de dérogation aux règles AIRT (notamment dans le cas d'agents en service posté mutés sur des postes en HB), et de validation de la DRH.

Solidaires rappelle que des situations critiques sont le produit de difficultés dans le service. Une proposition est d'avoir la possibilité d'intégrer les bonifications horaires dans le bilan, plutôt que d'obliger à se les faire payer à partir d'un certain seuil. La DRH indique que cela fera partie d'un travail de plus longue haleine.

L'examen du bilan social est différé

au prochain CT-EP, les organisations syndicales sont invitées à faire part de leurs demandes de clarification / points supplémentaires à la DRH. Une réunion spécifique sur ce sujet pourra avoir

lieu avant le prochain CT-EP.

Accès au corps des TSM

Les arrêtés relatifs au concours interne et au concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs de la météorologie vont être modifiés car un concours « commun avec le ministère » n'est plus envisageable.